

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2024.019

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 1
Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2024

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-
Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,
SENOTIER Sandrine, THOMAS Corine.

Absents avec procuration :

M. TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration à M. DELESGUES Christian.

Objet:
Tarifs du marché
forain

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. NOEL Patrick

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le Code Général de la propriété des personnes publiques ;
- le courrier de consultation sur les nouveaux tarifs adressé au Syndicat des Commerçants Non Sédentaires du Cher en date du 5 février 2024 ;
- l'information faite aux commerçants non sédentaires du marché forain en février 2024 ;
- l'avis de la commission finances en date du 22 novembre 2023 ;

M. le Maire indique propose de fixer les nouveaux tarifs des droits de place pour les commerçants non sédentaires sur le domaine public comme suit à compter du 1^{er} avril 2024 :

| | Abonné | Non Abonné |
|------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Droit de place | 0,30 € / m ² | 0,50 € / m ² |
| Branchement électrique | 2 € / jour | |
| Fête foraine | 0,05 €/m ² /jour | |

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE les tarifs des droits de place pour les commerçants non sédentaires sur le domaine public qui seront applicables à compter du 1^{er} avril 2024, tels que présentés ci-dessus.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 26 mars 2024

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. NOEL Patrick



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right. A small 'dm' is written at the end of the signature.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 27 mars 2024